

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100212-de-100212-06-DE
Date de signature : -
Date de réception : 15/02/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010

**OBJET : BOIS DES GRIPOTS – DUP – SAISINE DU JUGE DE  
L'EXPROPRIATION EN FIXATION DES  
INDEMNITES**

**Monsieur Philippe RIOUX, Maire-Adjoint délégué à l'Aménagement de la Ville, expose :**

Dans le cadre de la procédure d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation, par la Ville, de la totalité de la maîtrise foncière du premier site du Bois des Gripôts, situé de part et d'autre du chemin de l'Ouche des Landes, des accords amiables pour diverses parcelles ont été conclus.

Cependant, certains propriétaires n'ont pas donné leur accord sur les offres qui leur ont été proposées ; il s'agit

- de Monsieur Guy CASSARD de l'indivision « Consorts CASSARD », pour les parcelles à la fois lui appartenant en propre, cadastrées section CV N° 32 (546 m<sup>2</sup>), CS N° 30 (936 m<sup>2</sup>) mais aussi les parcelles indivises, cadastrées section CS N°26 (13161 m<sup>2</sup>), CS N°33 (234 m<sup>2</sup>),
- Madame Monique MAROTO de l'indivision « Consorts FRUCHARD » pour la parcelle indivise cadastrée section CV N°39 (364 m<sup>2</sup>)
- Messieurs Yves et Jean-Guy RIMBERT, Madame Marie Thérèse HAURY pour les parcelles indivises cadastrées section CV N° 80 (5661 m<sup>2</sup>) et CV N°28 (711 m<sup>2</sup>)
- Monsieur et Madame Jean-Pierre VELOT pour les parcelles cadastrées section CV N°55 (451 m<sup>2</sup>) et N°56 (202 m<sup>2</sup>)
- Monsieur Paul JEAU père, Monsieur Paul JEAU fils, Madame Pierrette JEAU, Monsieur Alain JEAU pour les parcelles cadastrées section CV N°206 (1736 m<sup>2</sup>), N°202(153 m<sup>2</sup>) N°203 (42 m<sup>2</sup>), CV N°204 ( 275 m<sup>2</sup>)

Il convient donc de saisir le Juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités à verser aux propriétaires expropriés.

Je vous demande votre accord pour

- autoriser Monsieur le Maire à saisir le Juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités représentatives de la valeur des parcelles expropriées.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents concernant cette procédure.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité  
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme  
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire  
Le 15 février 2010

**LE MAIRE**  
**Pour le Maire**  
**l'Adjoint Délégué**

***signé***

**Philippe RIOUX**

**LE MAIRE**  
**Pour le Maire**  
**l'Adjoint Délégué**

***signé***

**Philippe RIOUX**